

Séance publique du  
jeudi 23 juillet 2015



Convoqué le vendredi 17 juillet 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le jeudi 23 juillet 2015 à 18h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Saurel

**Présents :**

Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Luc ALBERNHE, Sophia AYACHE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Sabria BOUALLAGA, Djamel BOUMAAZ, Anne BRISSAUD, Nancy CANAUD, Robert COTTE, Christophe COUR, Perla DANAN, Titina DASYLVA, Michaël DELAFOSSE, Véronique DEMON, Jean-Marc DI RUGGIERO, Jacques DOMERGUE, Michèle DRAY-FITOUSSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOUSSI, Vincent HALUSKA, Clare HART, France JAMET, Stéphanie JANNIN, Sonia KERANGUEVEN, Anne-Louise KNAPNOUGEL, Pascal KRZYZANSKI, Gérard LANNELONGUE, Alex LARUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Nicole LIZA, Henri MAILLET, Mustapha MAJDOUL, Jérémie MALEK, Chantal MARION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Dominique MARTIN-PRIVAT, Patricia MIRALLES, Jean-Pierre MOURE, Caroline NAVARRE, Véronique PEREZ, Khanthaly PHOUTTHASANG, Patrick RIVAS, Brigitte ROUSSEI-GALIANA, Cédric de SAINT-JOUAN, Samira SALOMON, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Sauveur TORTORICI, Bernard TRAVIER, Henri de VERBIZIER, Annie YAGUE, Rabii YOUSOUSS.

**Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Rémi ASSIF, Françoise BONNET, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Jean-Luc COUSQUER, Julie FRECHE, Audrey LLEDO.

**Absents :**

Patrick VIGNAL.

**QUARTIER CROIX d'ARGENT**  
**Secteur de l'ancienne église de Montels**  
**Instauration d'un périmètre d'étude**  
**(art L.111-10 du code de l'urbanisme)**

Monsieur le Maire, Philippe SAUREL, rapporte :

Situé au sud-ouest de la Ville de Montpellier, dans le quartier de la Marquerose, le secteur de l'ancienne église des Montels s'étend au sud de l'avenue Villeneuve d'Angoulême entre l'avenue du Colonel Pavelet à l'ouest, la rue de Cholet au sud et la rue Colucci à l'est.

Ce secteur a subi depuis la fin des années 90 une mutation ponctuelle de ses terres agricoles en zone résidentielle pavillonnaire. Puis à partir de 2006, la Ville a accompagné la mutation urbaine de ce secteur, en favorisant une densité urbaine à proximité du passage du tramway par la création d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE). Cette opération permet de financer la création d'espaces publics adaptés à la construction d'environ 250 logements, sous forme d'habitat collectif.

En 2015, la DRAC a modifié un certain nombre de périmètres de protection de monuments historiques sur la ville de Montpellier dont celui de l'ancienne église des Montels. En effet, cette ancienne église, monument historique inscrit depuis 1927, fait désormais l'objet d'un périmètre de protection au titre des monuments historiques, plus réduit que le précédent, mais également plus exigeant pour les futures constructions : implantations de bâtiments permettant de préserver des vues sur l'ancienne église, prise en compte d'éléments patrimoniaux anciens significatifs, préservation des poches végétales remarquables...

Dans ce contexte, il est nécessaire d'établir précisément des prescriptions urbaines et paysagères en cohérence avec les nouvelles dispositions des périmètres de monuments historiques.

A ce titre, la Ville mène une étude conjointement avec l'Architecte des Bâtiments de France. Ces propositions permettront d'encadrer les nouvelles opérations et de renforcer la cohérence de l'urbanisation existante et à venir.

La Ville souhaite donc instituer un périmètre d'étude au sens de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme afin de ne pas compromettre la faisabilité des opérations d'aménagement futures, qui devront prendre en compte les spécificités paysagères et patrimoniales du site, et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation. La délimitation précise du périmètre est jointe à la présente délibération.

Cette disposition permettra à la collectivité, le cas échéant, d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement qui sera envisagé.

Pour information, cette démarche a également été soumise aux habitants du quartier, début juin, à travers une réunion publique de concertation qui a permis de prendre également en considération leurs remarques sur l'évolution du quartier et sur le périmètre d'étude qu'il vous est proposé de mettre en place.

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :**

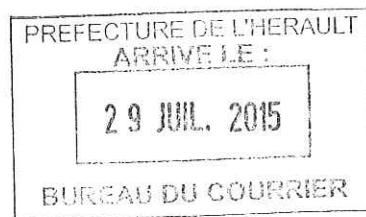
- de prendre en considération la mise à l'étude de l'aménagement du secteur de l'ancienne église de Montels,
- d'instituer un périmètre d'étude, ci-annexé, délimitant les terrains concernés par l'opération conformément aux dispositions de l'article L.111.10 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

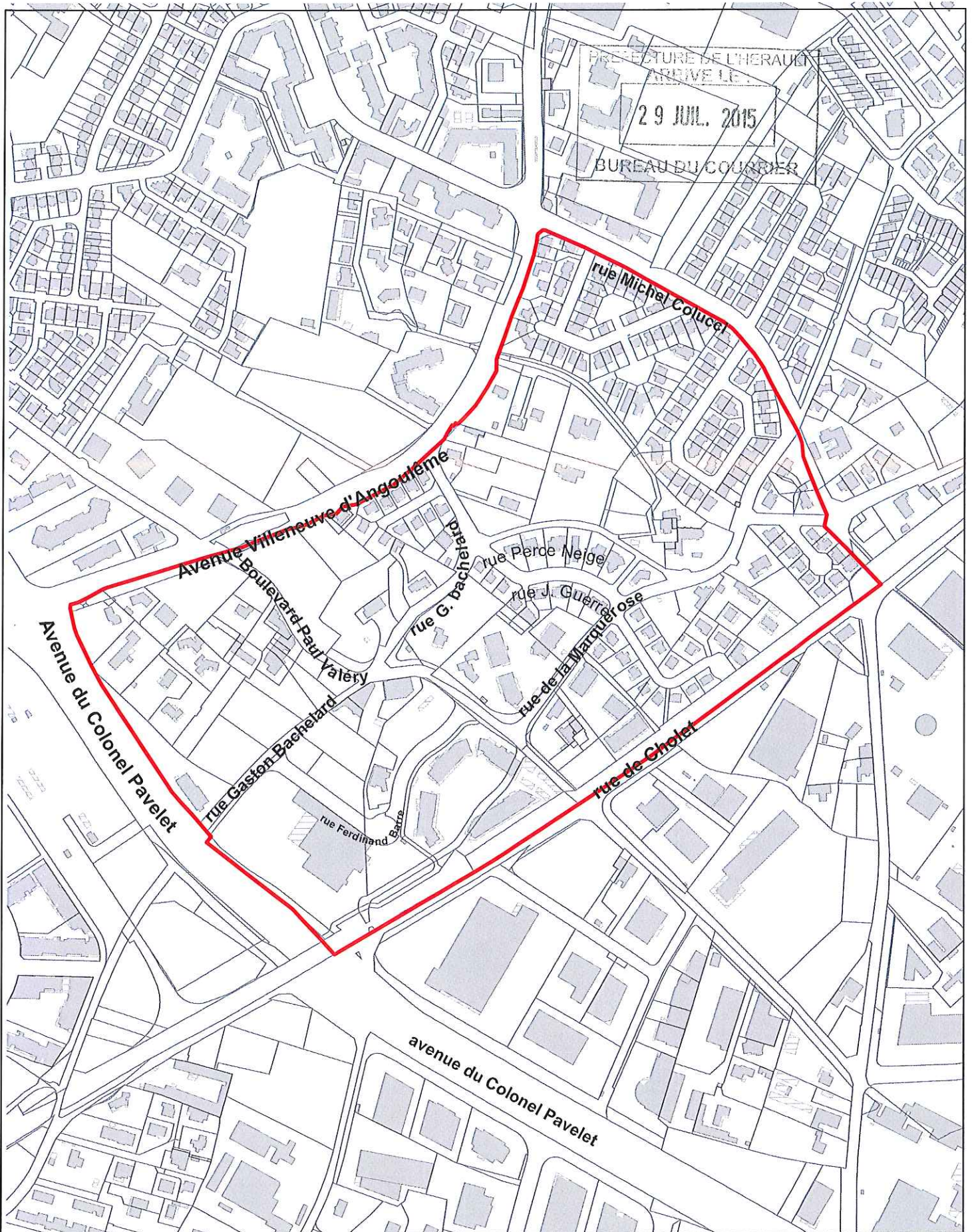
**Le Conseil adopte.**

**Pour extrait conforme, Monsieur le Maire,**

  
  
**Philippe SAUREL**

**Publiée le : 24 juillet 2015**





**Plan du périmètre d'étude du secteur ancienne Eglise de Montels  
(annexe à la DCM du 23 juillet 2015)**